

**Délibération n° 2023-40 du 21 décembre 2023
portant adoption du budget primitif
de l'Agence pour l'année 2024**

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment son article R. 232-10,

Vu l'article 19 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes,

Vu le projet de loi de finances pour 2024,

Vu le règlement comptable et financier de l'Agence,

Vu le rapport de présentation budgétaire annexé,

Vu le tableau prévisionnel des emplois pour l'année 2024,

Vu le programme d'investissement prévisionnel pour l'année 2024,

Sur proposition de la Présidente,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le montant total des recettes prévisionnelles s'établit comme suit :

	Budget primitif pour 2024
Subvention d'exploitation	11 410 609 euros
Autres ressources	1 850 400 euros
Total	13 261 009 euros

Article 2 : Le montant total des dépenses de fonctionnement (hors charges du personnel et dotation aux amortissements) est fixé à 8 715 500 euros.

Article 3 : Le montant total des dépenses de personnel est fixé à 6 083 000 euros.

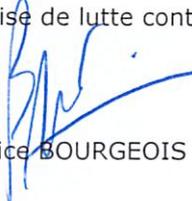
Article 4 : Le montant total des dépenses d'investissements est fixé à 579 500 euros et la dotation aux provisions pour amortissements et charges d'exploitation est fixée en conséquence à 300 000 euros.

Article 5 : Le prélèvement prévisionnel au fonds de roulement s'établit en conséquence à 1 816 991 euros.

Article 6 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 21 décembre 2023.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage


Béatrice BOURGEOIS



AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

SOMMAIRE DES PIÈCES ANNEXES

Rapport de présentation du budget primitif 2024	Annexe 1
Situation patrimoniale 2024	Annexe 2
Budget par destination et par origine 2024	Annexe 3
Programme annuel des investissements 2024	Annexe 4
Tableau prévisionnel des emplois 2024	Annexe 5
Récapitulatif ressources charges de 2022 à 2024	Annexe 6



AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Secrétariat général

Rapport de présentation du budget primitif pour 2024

L'année 2023 a été marquée par un nouveau palier dans la montée en puissance de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), dans le cadre d'objectifs partagés avec le ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, au terme d'un processus engagé depuis 2018.

Cet exercice budgétaire a ainsi consacré le niveau de référence, en matière de lutte contre le dopage au plan national. La situation de l'Agence est conforme aux enjeux sportifs d'une nation sportive développée, avec des moyens budgétaires et humains confortés pour mettre en œuvre les différentes prérogatives de l'Agence, tant en ce qui concerne l'augmentation du nombre de contrôles, le développement des investigations que l'essor des actions d'éducation.

L'organisation nationale antidopage française est ainsi désormais positionnée au niveau de ses homologues européens les plus performants, dans le contexte de l'accueil par la France de grands événements sportifs, comme dernièrement la coupe du monde de Rugby et à l'été prochain les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pour ces événements, l'Agence a été désignée prestataire en charge de l'antidopage, compte tenu de la reconnaissance de son expertise.

Le rehaussement à chaque exercice budgétaire du niveau de ressources, parallèlement aux phases de développement des activités de l'Agence, la place désormais en « rythme de croisière ». Il se traduit, d'abord, par un programme annuel de contrôle robuste, porté à 12 000 prélèvements, associé à une stratégie d'enquête et de renseignements mieux outillée. Ce niveau de référence s'incarne, ensuite, en sa qualité d'autorité nationale en charge de l'éducation antidopage, par le déploiement d'actions plus nombreuses et mieux cadrées à destination des publics prioritaires de l'Agence.

La proposition de budget primitif pour l'année 2024 repose ainsi sur un double enjeu : d'une part, celui de la nécessaire consolidation des activités de l'Agence dans leur étiage normal et, d'autre part, celui proprement conjoncturel consistant au déploiement de son expertise lors des Jeux de Paris.

Ce niveau est couvert en recette, en partie, par un accroissement de la subvention de l'Etat destiné à consolider spécifiquement le soutien à l'exercice des missions récurrentes de l'Agence. Pour une autre part, et compte tenu du caractère exceptionnel du contexte, l'Agence pourra bénéficier d'un niveau notable de recettes propres, dont celles provenant précisément de l'accompagnement de Paris 2024. Le solde du besoin de financement sera assuré, ponctuellement, par un prélèvement sur le fonds de roulement, dénotant l'effort consenti par l'Agence elle-même pour assurer sa montée en puissance et le déploiement de son expertise.

**

1. Présentation des recettes inscrites au projet de budget primitif 2024

a) Produits et ressources encaissables : subvention d'exploitation versée par l'Etat

La subvention allouée par le ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques procède de l'inscription au projet de loi de finances pour 2024, au sein du programme 219 « sport » de 11,411 millions d'euros, soit une revalorisation de l'ordre de 0,470 M€ par rapport à 2023.

Dans la continuité des exercices précédents, les perspectives budgétaires pour 2024 ont été construites, dans le cadre d'un dialogue de gestion continu avec le ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, en vue d'atteindre l'objectif pluriannuel partagé.

Cet accroissement vise à consolider strictement le soutien du niveau d'activités désormais pérenne de l'Agence. Les dépenses conjoncturelles liées directement aux Jeux olympiques et paralympiques ou à l'organisation par l'AFLD et l'Agence mondiale antidopage (AMA) de la Conférence mondiale pour l'éducation antidopage à Cannes du 27 au 29 février 2024, font l'objet d'une recette propre ou d'un financement par prélèvement sur le fonds de roulement de l'Agence.

Ce niveau conforte ainsi les récentes prérogatives de l'Agence et autorise le recrutement de 2 postes supplémentaires pour un total de 52 postes en équivalent temps plein (ETP) et la reconduction d'un programme annuel de contrôles de 12 000 prélèvements, pour le maintenir, de manière désormais habituelle, au niveau des organisations nationales antidopage (ONAD) les plus développées. Même si le contexte sportif international est spécifique, il s'inscrit néanmoins dans une perspective de long terme dépassant l'organisation des événements sportifs internationaux en France.

b) Produits et ressources encaissables : Autres produits et ressources

1- Les recettes de prestations pour compte de tiers

Cette catégorie concerne les recettes provenant de contrôles réalisés pour le compte de tiers (fédérations, organisations nationales antidopage, organisateurs de compétition, etc.). Sont également concernées les recettes provenant des prestations combinées de contrôle et d'analyse adressées par certains clients ; l'Agence payant la prestation réalisée par son prestataire - le laboratoire antidopage français - avant refacturation des coûts à ses clients.

L'activité prévisionnelle en 2024 nécessitera, de manière prioritaire, la pleine disponibilité des ressources de l'Agence pour l'accomplissement de son propre programme annuel de contrôle à l'approche de l'échéance des Jeux de Paris 2024 et pour faire face à ses engagements en vue de la mise à disposition d'une partie de son effectif lors des compétitions olympiques et paralympiques. Ce poste de recette - dépendant des sollicitations extérieures adressées à l'Agence - est donc estimé avec prudence sur l'exercice à hauteur de 650 000 euros, soit deux-tiers de l'objectif fixé pour 2023 qui comprenait notamment la coupe du monde de rugby et celle de ski, ainsi que diverses compétitions en France en prémices des Jeux.

2- Des recettes de prestations réalisées pour le compte de Paris 2024

Dans le cadre de la désignation de l'Agence par le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), Paris 2024, en tant que prestataire en charge de la mise en œuvre du programme antidopage défini par l'International Testing Agency (ITA), l'expertise déployée (organisation des contrôles, mission de conseil et d'analyse en matière de sécurité et d'investigation antidopage) et les ressources mises à disposition (contingent de préleveurs, préparation des missions de contrôle, etc.) se traduiront par le versement du solde prévu contractuellement à hauteur de 1,2 million d'euros en plusieurs acomptes d'ici la fin de l'olympiade à la fin de l'été 2024.

Cette recette propre conjoncturelle permet ainsi de couvrir les dépenses spécifiques engagées dans le cadre de l'olympiade et la mise à disposition de certaines de ses ressources.

2. Présentation des dépenses inscrites au projet de budget primitif 2024

Les dépenses inscrites au projet de budget sont proposées globalement en accroissement, principalement sous l'effet conjoncturel des Jeux de Paris 2024 et de la poursuite par ailleurs du développement des missions pérennes de l'Agence.

a) Dépenses relatives aux contrôles (6,263 millions d'euros, soit + 302 200 euros par rapport au budget primitif 2023)

Cette catégorie intègre tous les coûts liés au programme annuel de contrôles (PAC) dont l'objectif est reconduit à 12 000 prélèvements en 2024. Il comprend en outre les coûts spécifiques aux JOP.

Sur l'enveloppe de fonctionnement (5,199 millions d'euros), ce plan se décline comme suit :

- 3,475 millions d'euros pour la réalisation externalisée de l'ensemble des analyses sollicitées par l'Agence (prélèvements humains et prélèvements animaux) auprès du laboratoire antidopage français et du laboratoire des courses hippiques (LCH) ou, de manière plus ponctuelle, auprès d'autres laboratoires antidopage étrangers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers que l'Agence refacture *in fine*, et 100 000 euros pour les prestations de contrôle diligentées auprès d'ONAD étrangères ou d'organismes privés agréés lors de contrôles de sportifs français à l'étranger ;
- 788 500 euros concernant les consommables et prestations nécessaires à la réalisation des prélèvements ;
- 690 000 euros pour la prise en charge des frais de mission des préleveurs et des frais spécifiques liés aux prestations réalisées à l'occasion des JOP (hébergement, etc.) ;
- 145 000 euros pour la formation continue et l'extension de la composition de l'effectif de vacataires par des recrutements significatifs.

Au titre des dépenses de personnel, ce PAC et les objectifs associés se traduisent par un besoin de 1 010 000 euros pour la rémunération des vacances versées aux préleveurs non permanents, aux professionnels de santé coordonnateurs et aux escortes.

En investissement, 54 000 euros seront consacrés à la dématérialisation des procès-verbaux de contrôles par l'acquisition d'un parc de tablettes et la dotation des préleveurs, ainsi qu'à l'achat de matériels nécessaires au déroulement des contrôles.

b) Dépenses relatives à l'éducation et à la prévention (675 000 euros, soit + 323 000 euros par rapport au budget primitif 2023)

L'Agence est érigée, depuis 2021, comme l'autorité nationale en charge du programme annuel d'éducation à l'antidopage. Le département en charge de cette compétence est désormais constitué de huit agents (agents permanents et renforts). Les nouveaux recrutements autorisés ont vocation à poursuivre la structuration des activités.

Les actions de formation seront ainsi étendues, dans le cadre d'un nouveau programme annuel d'éducation, avec la poursuite de l'animation du réseau des éducateurs, l'animation de sessions de formations et la participation à différents événements auprès des publics prioritaires (référénts antidopage, sportifs des groupe cible et groupe de contrôle, etc.).

Parmi les projets, après la phase de production de la plateforme d'apprentissage *Podium* et sa mise en ligne au cours du premier semestre 2023, plusieurs parcours de formation en ligne viendront compléter l'offre initiale (100K€) destinés à toucher des publics différents (formation initiale et continue des agents de contrôle du dopage et des escortes, parcours spécifique pour les JOP, contenus pour le grand public en lien avec le fonds de dotation *Pour un sport propre*, ...).

L'année 2024 sera, en outre, marquée par l'organisation d'une conférence mondiale pour l'éducation antidopage à Cannes au mois de février prochain par l'AFLD et l'AMA, après celle organisée en Australie en 2022. Cet événement majeur visera à rassembler, quelques mois avant l'olympiade, la communauté internationale œuvrant en faveur de l'éducation à l'antidopage.

c) Dépenses relatives aux enquêtes et investigations (35 000 euros)

Après l'octroi par le législateur de nouveaux pouvoirs d'enquête (convocation de personnes dans ses locaux, visites de locaux...), la constitution d'une équipe composée d'experts aguerris et la très forte progression du nombre d'enquêtes ouvertes depuis la création du département, une nouvelle étape de développement s'est concrétisée à la fin de l'année 2023. La mise en ligne d'une nouvelle plateforme de collecte et de traitement des informations devrait faciliter le traitement des signalements susceptibles, après investigations complémentaires, de mettre en évidence d'éventuelles violations non analytiques des règles antidopage.

La poursuite du développement des capacités d'enquêtes se traduira principalement par de nouvelles opérations de déplacements sur le territoire national, ainsi qu'à l'étranger lors de signalements ou d'indices en faveur d'un éventuel manquement aux règles antidopage par un sportif.

En complément, le recours ponctuel à des prestations d'investigation spécialisées ou de défraiement de personnes participant aux actions d'observation, qu'il s'agisse d'experts informateurs ou d'agents de contrôle ayant la qualité d'officier de police judiciaire mobilisés sur de l'investigation, dans le cadre de vacations, pourra être envisagé. Certaines actions viseront à appuyer le département des contrôles dans le suivi individualisé de sportifs.

Outre ces nouveaux moyens, l'activité visera à conforter la coopération en participant à des commissions régionales, aux réseaux d'enquêteurs internationaux ou en favorisant la rencontre d'entités homologues.

d) Dépenses relatives aux affaires juridiques et institutionnelles (181 000 euros, soit + 15 000 euros par rapport au budget primitif 2023)

Cette destination comprend, outre les frais irrépétibles, les honoraires d'avocats qui accompagnent l'Agence lors des procédures disciplinaires, notamment devant le Conseil d'Etat et dans le cadre de procédures d'arbitrage portées devant le Tribunal arbitral du sport de Lausanne pour les dossiers internationaux dont le recours peut potentiellement être plus important.

Par ailleurs, ce poste de dépenses comprend les indemnités des membres du collège et de la commission des sanctions, selon les taux des indemnités révisés en 2023.

e) Dépenses relatives à la recherche (250 000 euros)

Outre les projets de recherche en cours, un nouvel appel à projet sera lancé et doté de la même enveloppe que celle votée en 2023. Ce budget permettra au comité d'orientation scientifique de retenir de nouveaux projets dans les différents champs de recherche (performance sportive, études de prévalence, etc.) en vue de leur financement par l'Agence.

f) Dépenses relatives aux relations internationales et à la coopération (40 000 euros)

Le développement des relations internationales constitue l'un des axes stratégiques de l'Agence. Dans le cadre de la préparation des Jeux de Paris, la coopération entre les différentes ONAD s'est fortement intensifiée permettant de mieux positionner l'Agence dans le champ international.

En 2024, outre la participation au symposium annuel de l'Agence mondiale antidopage au printemps prochain, les échanges à l'international entre les différents acteurs de la lutte contre le dopage pourront se poursuivre à l'occasion de l'échéance olympique.

g) Dépenses relatives aux autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (28 000 euros, soit + 5 000 euros par rapport au budget primitif 2023)

Il est proposé l'ajustement du budget au regard de l'accroissement régulier du nombre de demandes d'autorisations d'usage thérapeutique déposé.

h) Dépenses relatives à la communication (376 000 euros, soit + 248 000 euros par rapport au budget primitif 2023)

Sont ainsi regroupées les crédits liés à la reconduction des dispositifs mis en place ces dernières années dont la production de nouveaux outils ou de mises à jour régulières à l'instar du site internet, dans le cadre d'une communication plus active notamment par la création de contenus pour les réseaux sociaux (*Twitter, Instagram, Youtube*). Ce budget comprendra spécifiquement des dépenses événementielles liées à la présence de l'Agence, parmi d'autres organisations publiques, au sein du Club France, lieu de célébration des sportifs olympiques et paralympiques français, animé par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) dans la grande halle de la Villette, pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques.

i) Dépenses de fonctionnement général (6,419 millions d'euros, soit + 830 500 euros par rapport au budget primitif 2023)

Cette destination est le premier poste de dépenses de l'Agence regroupant en particulier les dépenses de personnel permanent de l'Agence.

L'ensemble de la masse salariale, hormis la rémunération des vacances et autres indemnités pour les collaborateurs occasionnels inscrite sur les postes budgétaires concernés, est imputée pour 4,978 millions d'euros.

En dehors de l'impact d'un programme annuel de contrôles reconduit à 12 000 prélèvements, ces dépenses évoluent de 700 000 euros, ce qui représente une augmentation de 16 %. Cette dernière s'explique par l'effet en année pleine des recrutements qui se sont concrétisés durant l'année 2023 et des dernières mesures de revalorisation intervenues cette même année ainsi que par l'ouverture de 2 nouveaux emplois en 2024.

Le fonctionnement général évolue de +130 500 euros, principalement en raison de plusieurs facteurs :

- l'extension de la location de locaux au 6^{ème} étage du bâtiment rue Auber en année pleine ;
- les taxes et contributions liées à la masse salariale en croissance.

Les autres postes de dépenses de fonctionnement restent contenus malgré un contexte inflationniste global qui concerne l'ensemble des administrations, pour nombre des prestations nécessaires à leurs activités comme en matière d'énergie et de prestations de service notamment en matière d'assurance.

j) Dépenses liées au système d'information et télécommunications (811 000 €, soit + 46 000 € par rapport au budget primitif 2023)

Pour accompagner l'accroissement de son activité et répondre aux enjeux toujours plus complexes de modernisation et de sécurisation, une nouvelle phase majeure de la feuille de route informatique pluriannuelle est engagée.

Cette étape nécessite la poursuite d'un haut niveau conjoncturel d'investissements après celui mis en œuvre en 2023, dans le cadre d'un schéma directeur. Ce niveau s'élèvera, outre les dépenses récurrentes, à 395 000 euros, qu'il s'agisse des systèmes d'information métier ou de nouveaux services numériques proposés au grand public et aux principaux interlocuteurs de l'Agence, comme la mise en place d'un portail usager ou encore d'une gouvernance de la donnée.

Au regard des éléments comptables produits en annexe relatifs au compte de résultat prévisionnel, à l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, et dans la lignée du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du collège du 16 novembre dernier, la proposition de budget aboutit à un prélèvement sur fonds de roulement de l'ordre de 1 816 991 euros, positionnant le fonds de roulement à 2,854 millions d'euros.

Le niveau de trésorerie était de 6,299 millions d'euros au dernier compte financier au titre de l'année 2022 avec, selon la prévision au budget primitif de 2023, un prélèvement prévisionnel au fonds de roulement de 1,384 million d'euros. La soutenabilité financière de l'Agence reste donc assurée pour 2024.

A l'instar des exercices antérieurs, et malgré le contexte économique, l'Agence continuera au mieux ses efforts de gestion dans un souci de garantie de l'équilibre budgétaire. En 2024, pour maintenir son activité pérenne et assumer les charges conjoncturelles, l'Agence fera appel une nouvelle fois, et de manière importante, à son fonds de roulement. Néanmoins, cet effort ponctuel devra s'accompagner, pour le maintien dès 2025 du niveau d'activité de référence et l'exercice pérenne de ses missions légales, d'un soutien accru de l'Etat se traduisant par un complément de subvention, parallèlement à la diversification et le développement de ses ressources propres.

Annexe n°2
Situation patrimoniale - budget primitif 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2022	Budget 2023 après décision modificative	Budget primitif 2024	PRODUITS	Compte financier 2022	Budget 2023 après décision modificative	Budget primitif 2024
Personnel	4 100 394,16 €	5 325 000,00 €	6 083 000,00 €	Subventions de l'Etat	10 175 809,00 €	10 940 809,00 €	11 410 609,00 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 692 874,79 €	7 755 800,00 €	8 715 500,00 €	Autres	7 660 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Intervention (le cas échéant)	7 473 648,00 €	266 916,00 €	0,00 €	Autres produits	1 108 256,00 €	1 300 100,00 €	1 850 400,00 €
TOTAL DES CHARGES (1)	17 266 916,95 €	13 347 716,00 €	14 798 500,00 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	18 943 865,00 €	12 240 709,00 €	13 261 009,00 €
Résultat prévisionnel - Adésions (3) (2) - (1)	1 676 948,05 €	0,00 €	0,00 €	Résultat prévisionnel - perte (3) - (1) - (2)	0,00 €	1 107 007,00 €	1 537 491,00 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) + (2) + (4)	18 943 865,00 €	13 347 716,00 €	14 798 500,00 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) + (2) + (4)	18 943 865,00 €	13 347 716,00 €	14 798 500,00 €

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Compte financier 2022	Budget 2023 après décision modificative	Budget primitif 2024
Résultat prévisionnel des Exercices Adésions (3) ou perte (4)	1 676 948,05 €	1 107 007,00 €	1 537 491,00 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	281 289 €	295 000 €	300 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €	- €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €	- €	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €	- €	- €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	- €	- €	- €
Capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'auto-financement (5)	1 958 237,32 €	812 007,00 €	1 237 491,00 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2022	Budget 2023 après décision modificative	Budget primitif 2024	RESSOURCES	Compte financier 2022	Budget 2023 après décision modificative	Budget primitif 2024
Insuffisance d'autofinancement	- €	812 007,00 €	1 237 491,00 €	Capacité d'autofinancement	1 958 237,32	-	-
Investissements	285 005 €	572 500 €	579 500 €	Financement de l'actif par l'Etat	- €	- €	- €
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	- €	- €	- €
				Autres ressources	600 €	-	-
Remboursement des dettes financières	- €	- €	- €	Augmentation des dettes financières	- €	- €	- €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	285 005 €	1 384 507 €	1 816 991 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 958 837 €	- €	- €
Augmentation ou diminution du besoin en fonds de roulement (7) = (5) - (6)	1 673 832 €	- €	- €	Financement de l'investissement (8) = (4) - (6)	0	1 384 507	1 816 991

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2022	Budget 2023 après décision modificative	Budget primitif 2024
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	1 673 832,08	-1 384 507,00	-1 816 991,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)			
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*			
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	6 055 757 €	4 671 250 €	2 854 259 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
Niveau final de la TRÉSORERIE	6 299 163 €		

Annexe n°3
Budget par destination et par origine - budget primitif 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des charges et des immobilisations décaissables par destination

Budget	Charges / immobilisations de l'organisme				
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Intervention	TOTAL
CONTROLES	1 010 000 €	5 199 000 €	54 000 €		6 263 000 €
Achat materiel prélèvements		356 000 €	54 000 €		410 000 €
Coll transport prélèvements	950 000 €	1 122 500 €			2 072 500 €
Prestations extérieures d'analyses		3 475 500 €			3 475 500 €
Prestations extérieures de contrôles		100 000 €			100 000 €
Formation supervision préleveurs	60 000 €	145 000 €			205 000 €
EDUCATION ET PREVENTION	5 000 €	570 000 €	100 000 €		675 000 €
ENQUETES ET RENSEIGNEMENT	5 000 €	30 000 €			35 000 €
AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES	60 000 €	121 000 €			181 000 €
Indemnités Collège et commission des sanctions	60 000 €	6 000 €			66 000 €
Frais irrépétibles		50 000 €			50 000 €
Honoraires		65 000 €			65 000 €
RECHERCHE		250 000 €			250 000 €
RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES		40 000 €			40 000 €
COMITE EXPERT AUT	25 000 €	3 000 €			28 000 €
COMMUNICATION		373 000 €	3 000 €		376 000 €
Communication		98 000 €	3 000 €		101 000 €
Manifestations et colloques		275 000 €			275 000 €
FONCTIONS SUPPORT	4 978 000 €	1 428 500 €	12 500 €	- €	6 419 000 €
Fonctionnement général		798 500 €	12 500 €		811 000 €
Personnel	4 978 000 €	550 000 €			5 528 000 €
Formation		80 000 €			80 000 €
PROVISION DOTATION AMORTISSEMENT		300 000 €			300 000 €
SYSTEME D'INFORMATION ET TELECOM		401 000 €	410 000 €		811 000 €
Total	6 083 000 €	8 715 500 €	579 500 €	- €	15 378 000 €

Tableau des produits et ressources encaissables par origine

Budget	Produits / ressources de l'organisme			
	Subventions de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres produits / ressources	TOTAL
Subvention d'exploitation - Ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques	11 410 609 €			11 410 609 €
FI et ITA			200 000,00	200 000 €
Fédérations nationales			130 000,00	130 000 €
ONAD			200 000,00	200 000 €
Organisation de compétitions			100 000,00	100 000 €
Autres personnes publiques			1 200 400,00	1 200 400 €
Personnes morales de droit privé			10 000,00	10 000 €
Particuliers			10 000,00	10 000 €
Total	11 410 609 €		1 850 400 €	13 261 009 €

Annexe n°4
Programme annuel d'investissement prévisionnel

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

N° des postes	Intitulé des postes de charges	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	
	Autres licences	55 000 €
	Projets SDSI	310 000 €
	Education et prévention : plateforme e-learning et développement de parcours de formation	100 000 €
2150	Installations techniques, matériel et outillage	
	Réfractomètres	15 000 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
	Matériel informatique	45 000 €
	Tablettes préleveurs	39 000 €
	Matériel communication	3 000 €
2184	Mobilier	
	Divers	10 000 €
275	Dépôts et cautionnements versés	
	Caution et autres	2 500 €
TOTAL		579 500 €

Annexe n°5 Tableau prévisionnel des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond autorisé en loi de finances
Emplois rémunérés par l'organisme en ETP	52

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

Budget primitif 2024	
Plafond d'emploi autorisé en loi de finances 2024	52
Présidente	1
Secrétariat général	17
Secrétaire général*	
Secrétaire général adjoint/secrétaire générale adjointe	2
Chargé/chargée de mission	4
Secrétariat	2
Assistant/assistante	2
Mission systèmes d'information	3
Chargé/chargée de mission	2
Gestionnaire	1
Mission communication	3
Chargé/chargée de mission	3
Service administration générale	3
Chargé/chargée de mission	3
Département des affaires juridiques et institutionnelles	9
Directeur/directrice	0,5
Chargé/chargée de mission	4
Juriste	3
Assistant/assistante	1
Département des contrôles	14,5
Directeur/directrice	1
Chargé/chargée de mission	11
Gestionnaire	1
Assistant/assistante	1,5
Département des enquêtes et du renseignement	4,0
Directeur/directrice	0,5
Chargé/chargée de mission	3
Assistant/assistante	0,5
Département de l'éducation et de la prévention	7
Directeur/directrice	1
Chargé/chargée de mission	5
Assistant/assistante	1

* Emploi rémunéré par l'administration d'origine

Annexe n°6
Récapitulatif des ressources et des charges 2022 à 2024

Charges	2022		2023		2024	
	Compte financier	Budget primitif et décision modificative	Budget primitif et décision modificative	Budget primitif	Budget primitif	Budget primitif
Personnel.....	4 100 394,16 €	5 325 000,00 €			6 083 000,00 €	
Fonctionnement.....	5 692 874,79 €	7 755 800,00 €			8 715 500,00 €	
Intervention.....	7 473 648,00 €	266 916,00 €				
Total par exercice	17 266 916,95 €	13 347 716,00 €			14 798 500,00 €	
Résultat de l'exercice.....	1 676 948,18 €	-1 107 007,00 €			-1 537 491,00 €	
Investissements.....	285 005,24 €	572 500,00 €			579 500,00 €	
Apport ou prélèvement au fonds de roulement.....	1 673 832,21 €	-1 384 507,00 €			-1 816 991,00 €	
FONDS DE ROULEMENT	6 055 757,98 €	4 671 250,98 €			2 854 259,98 €	
Ressources	2022	2023	2024			
Subvention de fonctionnement.....	10 175 609,00 €	10 940 609,00 €		11 410 609,00 €		
Subventions diverses.....						
Prestations de services et autres produits.....	1 108 256,13 €	1 300 100,00 €		1 850 400,00 €		
Autres produits de gestion.....						
Produits exceptionnels.....						
Reprises sur amortissements et provisions.....						
Prêt de personnel.....						
Total par exercice	11 283 865,13 €	12 240 709,00 €		13 261 009,00 €		
Financement des autres actifs	7 660 000,00 €					